

AR Prefecture			
016-211602917-20220502-CM_02052022_02-DE			
Reçu le 04/05/2022			
Publié le 04/05/2022			
Nombre de Conseillers	Nombre de Conseillers	Nombre de Conseillers	Nombre de Conseillers
Municipaux	Municipaux en exercice	Municipaux présents	Municipaux votants
29	29	21	29

SÉANCE DU 02 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE RUELLE SUR TOUVRE ET DE L'ISLE D'ESPAGNAC - EXERCICE 2021.

Exposé :

« Le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac a transmis le rapport annuel d'activité de l'exercice 2021.

L'établissement de ce rapport est prévu par l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Ce rapport est joint à la présente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de « prendre acte » ou « rejeter » ce rapport.

Madame LOCUFIER, directrice du syndicat, a exposé ce rapport 2021. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de Ruelle sur Touvre et de l'Isle d'Espagnac pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_02-DE
Reçu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022

DE LA CHARTE DE LA PREFECTURE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_03-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE : FILIERE ADMINISTRATIVE – CATEGORIE C – TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la mutation externe d'un agent du service des Ressources Humaines, il convient de procéder à son remplacement

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au service des Ressources Humaines, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2022.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

**d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier dans le tableau des emplois,
d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

016-211602917-20220502-CM_02052022_03-DE

Reçu le 04/05/2022

Publié le 04/05/2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 05 mai 2022.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



DE LA CHARTE **Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_04-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE : FILIERE MEDICO-SOCIALE – CATEGORIE C – TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la mutation externe d'un agent de l'école Maternelle centre, l'effectif nécessaire pour garantir la continuité du service nécessite de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au service des Affaires scolaires, à temps complet, à compter du 25 août 2022.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière médico-sociale, aux grades d'ATSEM principal de 2e classe ou d'ATSEM principal de 1ère classe.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ~~d'adopter la proposition du Maire,~~
- ~~de modifier dans les tableaux des emplois,~~
- ~~d'inscrire au budget les crédits correspondants.~~

016-211602917-20220502-CM_02052022_04-DE

Reçu le 04/05/2022

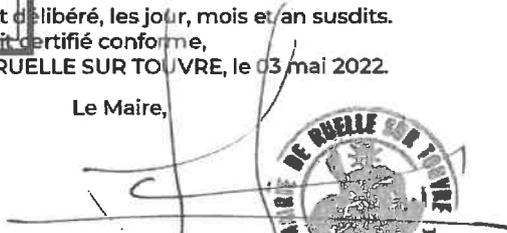
Publié le 04/05/2022

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN


Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON


DE LA CHARTE **AR Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_05-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION D'UN EMPLOI STATUTAIRE : FILIERE TECHNIQUE – CATEGORIE C – TEMPS COMPLET

Exposé :

« Monsieur le maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la création d'une 5^{ème} classe à l'école Maternelle Centre à la rentrée 2020, l'effectif nécessaire pour garantir la continuité du service nécessite de créer un poste d'adjoint technique.

Pour ce faire, Monsieur le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi au service des Affaires scolaires, à temps complet, à compter du 25 août 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 3 ou d'une expérience sur un poste similaire. La rémunération sera calculée par référence des grilles indiciaires de catégorie C de la filière technique.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

016-211602917-20220502-CM_02052022_05-DE
Reçu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022
Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire


Jean-LUC VALANTIN


Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



016-211602917-20220502-CM_02052022_06-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le budget 2022 par décision modificative afin de pouvoir procéder aux écritures suivantes :

1 - Inscription de crédits supplémentaires sur l'autorisation de programme AP9/2022 à l'article 2031 : Etudes. L'enveloppe prévue initialement est insuffisante, il y a lieu de l'augmenter de 2 000 €.

En effet, le dispositif d'accompagnement de la banque des territoires pour la réalisation des audits énergétiques a évolué depuis mars 2022 : ce dispositif qui était initialement totalement gratuit oblige maintenant la commune à engager les dépenses avant le remboursement de 80% de cette somme ;

2 – Régularisation d'imputation sur les articles 21318 : Bâtiments et 2031 : Etudes, les 1ères dépenses 2022 de cette Autorisation de Programme ne concerneront que des études.

Monsieur le Maire propose alors à l'assemblée la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Crédits votés au Budget 2022	Propositions du Maire	TOTAL des crédits (après DM)
DEPENSES			
1	2031-AP9-0 : Etudes	0,00	2 000,00
	020-01 : Dépenses imprévues	153 000,00	-2 000,00
			151 000,00
2	21318-AP9/2022-0 : Bâtiments	30 000,00	-30 000,00
	2031-AP9-0 : Etudes	0,00	30 000,00
			30 000,00
	TOTAL SECTION	4 600 000,00	0,00
			4 600 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

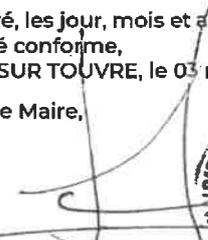
Délibéré: AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM 02052022 06-DE
Recu le 04/05/2022

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 01/2022 – Budget
Principale de la Commune.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,



Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



DE LA CHARTE **Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_07-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP9/2022 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 mars 2022, le conseil municipal a approuvé la création de l'autorisation de programme n° AP9-2022 portant sur la rénovation énergétique des bâtiments pour une période de cinq années à partir de 2022, portant sur un montant global de 2 010 000 € ;

Monsieur le Maire indique que le dispositif d'accompagnement de la banque des territoires pour la réalisation des audits énergétiques a évolué depuis mars 2022. En effet, ce dispositif qui était initialement totalement gratuit oblige maintenant la commune à engager les dépenses avant le remboursement de 80% de cette somme.

Cette modification du dispositif entraine une augmentation des dépenses d'environ 2 000 €.

Monsieur le Maire propose de modifier l'autorisation de programme AP9-2022, en ajustant les crédits toujours sur une période de 5 ans.

L'AP9/2022 porte toujours sur une enveloppe globale de 2 010 000 €, et se présente comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Audit énergétique	32 000,00				
MOE		106 000,00	36 000,00	25 000,00	11 000,00
Travaux			600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES	32 000,00	106 000,00	636 000,00	625 000,00	611 000,00

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré: AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM 02052022 07-DE
Reçu le 04/05/2022
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'autorisation de programme n°APP-2022, en ajustant les crédits toujours sur une période de 5 ans.

L'autorisation de programme portera toujours sur une enveloppe globale de 2 010 000 €, et se présente comme suit :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
Audit énergétique	32 000,00				
MOE		106 000,00	36 000,00	25 000,00	11 000,00
Travaux			600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES	32 000,00	106 000,00	636 000,00	625 000,00	611 000,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



DE LA CHARTE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_08-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CREATION PASSERELLE POUR CIRCUIT DE PROMENADE URBAINE_DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé :

« La commune s'est engagée dans une démarche d'aménagement du territoire par la création d'un réseau de sentiers de cheminements doux sur tout le territoire.

L'objectif est double : valoriser le territoire communal (tourisme, patrimoine industriel, faune/flore, la Touvre) et créer de nouvelles pratiques de déplacement.

Le projet s'adresse aussi bien aux Ruelloises et Ruellois, aux personnes travaillant sur la commune, aux habitants de l'agglomération, aux randonneurs, joggeurs et kayakistes, pêcheurs qu'aux touristes et visiteurs de passage.

La promenade urbaine « au fil de la Touvre » d'une distance de 5,9 km consacrera une large part aux bords de Touvre et empruntera pour partie les chemins ruraux suivants :

- CR du Bac du Chien entre la Rue Madame Curie et la Rivière La Touvre,
- CR des Moulins entre la Rue Armand Jean et la Rivière La Touvre,
- CR dit Chemin de la Messe entre la Rue René Laennec et la VC n°1.

Sur ce circuit, les promeneurs doivent traverser le ruisseau dit du « bac du chien ». Actuellement, il n'y a pas moyen de le traverser, c'est pourquoi les services de la commune envisagent de créer une petite passerelle métallique qui permettrait d'enjamber ce ruisseau.

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction de la passerelle sont éligibles aux subventions relatives aux « créations et aménagements de chemins du PDIPR ».

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté : « Construction de la passerelle du bac du chien _ circuit de promenade urbaine »

Coût total des fournitures : 2 048,09 € HT (2 457.71 € TTC)

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
AR Prefecture DEPARTEMENT plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) création et aménagement de chemins	2022_08-DE 2 048,09 €	50%	1 024,05 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres			1 024,04 €	
TOTAL	2 048,09 €	100%	2 048,09 €	

Monsieur le maire propose à l'assemblée :

- D'approuver le plan de financement des travaux de construction de la passerelle du bac du chien ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'approuver le plan de financement des travaux de construction de la passerelle du bac du chien ;
- Décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès des partenaires institutionnels (Agglomération, Etat, Département, Région, Europe...) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 04/05/2022
Et publication ou notification
Du 04/05/2022
Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



016-211602917-20220502-CM_02052022_09-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

 SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CONVENTION DE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE CONSENTIE A GRDF POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION - PLANTIER DU MAINE GAGNAUD

Exposé :

« Monsieur le Maire indique qu'une canalisation souterraine d'approvisionnement en gaz d'un diamètre de 63 mm et d'une longueur de 370 m doit être posée par GRDF au Plantier du Maine Gagnaud dans le cadre du projet d'aménagement de la zone. Cette canalisation traversera les parcelles cadastrées section BD n° 364, 365, 489, 686, 688 et 720 classées dans le domaine privé communal. A cet effet, une convention dite de servitude d'utilité publique doit être consentie par la commune au concessionnaire GRDF selon le modèle ci-annexé.

La servitude créée par la convention doit être régularisée par acte notarié afin d'être enregistrée au service de publicité foncière. Les frais d'actes seront supportés par GRDF. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le principe et les modalités détaillées de la convention de servitude consentie à GRDF ci-annexée ;
- de l'autoriser à signer ladite convention,
- de dire que l'acte authentique sera rédigé par l'office notarial SCP POITEVIN - 78 route d'Espagne - BP 12332 - 31023 TOULOUSE CEDEX 1,
- de dire que la signature de l'acte se fera en l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU, Jérôme FOUREIX et Anne-Sophie PLUWAK sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) par signature électronique,
- de l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, Cadre de vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 21 avril 2022, ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

AR Prefecture

- approuve le principe et les modalités détaillées de la convention de servitude consentie à GRDF ci-annexée;

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

- dit que l'acte authentique sera rédigé par l'office notarial SCP POITEVIN - 78 route d'Espagne - BP 12332 - 31023 TOULOUSE CEDEX 1,

- dit que la signature de l'acte se fera en l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU, Jérôme FOUREIX et Anne-Sophie PLUWAK sise 118 avenue Jean Jaurès à Ruelle sur Touvre (16600) par signature électronique,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS



Saskia BERTHELON



016-211602917-20220502-CM_02052022_10-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS RELATIVE A DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT RUE EMILE ROUX.

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération en date du 13 septembre 2021, la commune a passé une convention de servitude avec GRDF pour l'installation d'une protection cathodique sur la parcelle communale cadastrée AN n° 380, sise rue Emile Roux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS va réaliser la pose d'une canalisation souterraine pour le branchement qui alimentera la protection cathodique du réseau gaz.

A cet effet, une convention de servitudes doit être consentie par la commune au concessionnaire ENEDIS selon le projet de convention présenté en annexe.

La servitude créée par la convention sera régularisée par acte notarié enregistré au service de publicité foncière dont les frais seront supportés par ENEDIS.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le principe et les modalités détaillées dans la convention de servitudes ci-annexée consentie à ENEDIS,
- de l'autoriser à signer, aux conditions énoncées, ladite convention,
- de dire que l'acte authentique sera réalisé par l'office notarial de Maître Françoise DENYS-ARLOT, 1 place Simon Dugaleix, 16440 MOUTHIER-SUR-BOEME,
- de l'autoriser à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, Cadre de vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 21 avril 2022, ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AR Prefecture

approuve le principe et les modalités détaillées dans la convention de servitudes ci-annexées consentie à ENEDIS,

Publié le 04/05/2022

autorise Monsieur le Maire à signer, aux conditions énoncées, ladite convention,

- dit que l'acte authentique sera réalisé par l'office notarial de Maître Françoise DENYS-ARLOT, 1 place Simon Dugaleix, 16440 MOUTHIER-SUR-BOEME,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLÉ SUR TOUÏRE, le 03 mai 2022.

Le Maire


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS



Saskia BERTHELON



DE LA CHARTE **Prefecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_11-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

DENOMINATION DES PARKINGS DU SITE DE LA PORTE

Exposé :

« Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de ses pouvoirs de police pour la prise d'arrêtés réglementant le stationnement et la circulation, il est nécessaire pour une meilleure lecture des sites de nommer les parkings suivants :

- Le parking situé dans l'enceinte la maison de santé / médiathèque / bâtiment Albaïda
- Le parking permettant d'accéder à l'entrée principale du complexe Colette Besson
- Le parking en calcaire à côté de l'aire de pique-nique
- Le parking situé à proximité des courts de tennis

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de noms suivantes :

- Le parking situé dans l'enceinte la maison de santé / médiathèque / bâtiment Albaïda :
Parking du site de la Porte
- Le parking permettant d'accéder à l'entrée principale de complexe Colette Besson :
Parking du complexe sportif
- Le parking en calcaire à côté de l'aire de pique-nique :
Parking de l'aire de pique-nique
- Le parking situé à proximité des courts de tennis :
Parking Colette Besson

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de dénommer le parking situé dans l'enceinte la maison de santé / médiathèque / bâtiment Albaïda : « Parking du site de la Porte »

- de dénommer le parking permettant d'accéder à l'entrée principale de complexe Colette Besson : « Parking du complexe sportif »

- de dénommer le parking en calcaire à côté de l'aire de pique-nique : « Parking de l'aire de pique-nique »

018-211602917-20220502-CM_02052022_11-DE

Reçu le 04/05/2022

Relève le 04/05/2022

- de dénommer le parking situé à proximité des courts de tennis : « Parking Colette Besson »

- de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette affaire.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, Cadre de vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 21 avril 2022, ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide de dénommer le parking situé dans l'enceinte la maison de santé / médiathèque / bâtiment Albaïda : « Parking du site de la Porte » ;

- décide de dénommer le parking permettant d'accéder à l'entrée principale de complexe Colette Besson : « Parking du complexe sportif » ;

- décide de dénommer le parking en calcaire à côté de l'aire de pique-nique : « Parking de l'aire de pique-nique » ;

- décide de dénommer le parking situé à proximité des courts de tennis : « Parking Colette Besson » ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03/mai 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le ...04/05/2022

Et publication ou potification

Du ...04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture			
016-211602917-20220502-CM_02052022_12-DE			
Reçu le 04/05/2022			
Publié le 04/05/2022			
Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

SÉANCE DU 02 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION
26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE
04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE ET MONSIEUR PATRAC - PLANTIER DE VILLEMENT

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est devenue propriétaire par acte notarié suite à une procédure de bien sans maître de la parcelle section AD n° 34 sise au Plantier de Villement d'une contenance de 1732 m².

Cette parcelle en longueur est enclavée derrière la parcelle AC n° 33 de 1213 m² appartenant à Monsieur Jean PATRAC. Monsieur PATRAC est également propriétaire de la parcelle AD n° 278 d'une contenance de 589 m².

Afin de réaliser un espace de stationnement à proximité de l'école Chantefleurs, il a été proposé à Monsieur PATRAC de procéder à l'échange suivant :

- la commune céderait une partie de la parcelle cadastrée AD n° 34(p), pour une contenance d'environ 1035 m², tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.
- Monsieur PATRAC en échange, céderait à la commune la partie de la parcelle cadastrée AD n° 33(p), pour une contenance d'environ 471 m², et la parcelle AD n° 278 d'une contenance de 589 m², tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

Cet échange permettrait à la commune de créer un espace de parking pour l'école Chantefleurs sur la parcelle AD n° 278 et d'avoir une réserve foncière de 1168 m² pour du parking et éventuellement un terrain à bâtir. L'opération bénéficie à Monsieur PATRAC qui obtient un terrain de 1777 m² avec une emprise suffisante pour des lots de terrains à bâtir.

Préalablement au bornage, les terrains devront d'être débroussaillés.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de valider l'échange, à titre gratuit, de parcelles entre la commune de Ruelle sur Touvre et Monsieur PATRAC dans les conditions ci-après définies et tel que figurant sur le plan ci-annexé :

la commune cédera à Monsieur PATRAC une partie de la parcelle cadastrée AD n° 34(p) appartenant au domaine privé communal, pour une contenance d'environ 1034 m², tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

Monsieur PATRAC en échange, cèdera à la commune la partie de la parcelle cadastrée AD 33(p), pour une contenance d'environ 471 m², et la parcelle AD n° 278 d'une contenance de 589 m² tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

AR Prefecture
- de dire que les frais de nettoyage et débroussaillage des terrains seront supportés pour moitié par les parties,
Reçu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022
- de dire que les différents frais de géomètre seront pris en charge pour moitié par les parties,

- de dire que les différents frais de notaire seront à la charge de la commune de Ruelle sur Touvre qui confiera la rédaction de l'acte à l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU, Jérôme FOUREIX et Anne-Sophie PLUWAK sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle d'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique correspondant,

- de l'autoriser à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Les commissions « Aménagement durable du territoire, Cadre de vie et Environnement » et « Travaux, Patrimoine, Mobilité et Sécurité », réunies le 21 avril 2022, ont examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valider l'échang, à titre gratuit, de parcelles entre la commune de Ruelle sur Touvre et Monsieur PATRAC dans les conditions ci-après définies et tel que figurant sur le plan ci-annexé :

la commune cèdera à Monsieur PATRAC une partie de la parcelle cadastrée AD n° 34(p) appartenant au domaine privé communal, pour une contenance d'environ 1034 m², tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

Monsieur PATRAC en échange, cèdera à la commune la partie de la parcelle cadastrée AD 33(p), pour une contenance d'environ 471 m², et la parcelle AD n° 278 d'une contenance de 589 m² tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé.

- dit que les frais de nettoyage et débroussaillage des terrains seront supportés pour moitié par les parties,

- dit que les différents frais de géomètre seront pris en charge pour moitié par les parties,

- dit que les différents frais de notaire seront à la charge de la commune de Ruelle sur Touvre qui confiera la rédaction de l'acte à l'étude notariale de Maîtres Philippe CASSEREAU, Jérôme FOUREIX et Anne-Sophie PLUWAK sise 60 avenue Jean Mermoz à l'Isle d'Espagnac (16340) pour rédiger l'acte authentique correspondant,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022

Le Maire,


Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 04/05/2022
Et publication ou notification
Du 04/05/2022
Pour Le Maire, La DGS


Saskia BERTHELON



DE LA CHARENNE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_13-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission sport, associations et équipements réunie le 30 mars 2022 a instruit les différentes demandes de subventions de fonctionnement, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose à l'assemblée les différentes propositions de la commission sport et vie associative pour l'attribution des subventions de fonctionnement, ligne par ligne, pour chacune des associations.

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2021	Proposition commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CCCT, élus ne prenant pas part au vote
ASSOCIATIONS ORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
APE Maternelle centre et Doisneau	800.00	Pas de demande		
APE école Villement	200.00	200.00		
AHVEC	0.00	500.00		
Association Musicale de Ruelle	2 000.00	1 500.00		
Club Photo de Ruelle	800.00	800.00		
Comité de Quartier des Seguins	300.00	Pas de demande		
Comité de Quartier de Villement	600.00	500.00		
Comité de Quartier des Riffauds	200.00	200.00		
FCPE collège Norbert Casteret	200.00	200.00		
Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)	400.00	400.00		
Folie divine	250.00	Pas de demande		
Maison des lycéens Jean Caillaud	500.00	Pas de demande		

Union Locale des Anciens Combattants	570.00	570.00		
Université Populaire	7 500.00	6 500.00		
SOUS-TOTAL	4 320.00	11 370.00		
Total budgétisé		11 370.00		
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE				
Amicale des Donneurs de Sang	300.00	300.00		
Prévention Routière	370.00	370.00		
Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne	150.00	150.00		
Lire et faire lire	150.00	150.00		
SOUS-TOTAL	970.00	970.00		
Total budgétisé		970.00		
SPORTS ORDINAIRES (associations sportives ruelloises)				
Angoulême natation Charente	500.00	500.00		
Association Sportive LP Jean Caillaud	150.00	150.00		
CSAR Canoë-Kayak	1 000.00	1 000.00		
CSAR Cyclisme	500.00	500.00		
CSAR remise en forme	300.00	300.00		
CSAR Ski	300.00	300.00		
CSAR Plongée Sous-Marine	1 200.00	1 200.00		
G2A	6 000.00	4 500.00		
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300.00	300.00		
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	700.00	600.00		
Judo Club de Ruelle	2 750.00	2 750.00		
Karaté Club de Ruelle	1 350.00	1 250.00		
Les archers de la Touvre	0.00	1 200.00		
Olympique Football Club de Ruelle	11 000.00	11 400.00		
La Pétanque Ruelloise	1 500.00	1 300.00		
Ruelle Basket Club	1 300.00	1 500.00		
Ruelle Gym	1 500.00	1 500.00		
Ruelle Olympique Collège Association (ROCA)	300.00	200.00		
Ruelle Volley-Ball	300.00	300.00		
Tennis Club de Ruelle	2 000.00	1 800.00		
Union Ruelle-Mornac handball	6 000.00	5 500.00		
SOUS-TOTAL	38 950.00	38 050.00		
Total budgétisé		38 050.00		
ASSOCIATIONS À VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE				
ADAPEI	300.00	300.00		
Banque alimentaire de la Charente	1 000.00	1 000.00		
France ADOT (don d'organes)	0.00	120.00		
Les clowns stéthoscopes	120.00	120.00		
L'enfant Soleil	0.00	120.00		
Un hôpital pour les enfants	200.00	120.00		
Secours populaire de Ruelle	550.00	550.00		
Resto du cœur	1 100.00	1 000.00		
SOUS-TOTAL	3 270.00	3 330.00		
Total budgétisé		3 330.00		
TOTAL		53 720.00		

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessus ;

La Commission « Sport, associations et équipements », réunie en date du 30 mars 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré : AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_13-DE

Recu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2021	Proposition commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
ASSOCIATIONS ORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
APE Maternelle centre et Doisneau	800.00	Pas de demande	0.00	
APE école Villement	200.00	200.00	200.00	/
AHVEC	0.00	500.00	500.00	/
Association Musicale de Ruelle	2 000.00	1 500.00	1 500.00	/
Club Photo de Ruelle	800.00	800.00	800.00	/
Comité de Quartier des Seguius	300.00	Pas de demande	0.00	
Comité de Quartier de Villement	600.00	500.00	500.00	/
Comité de Quartier des Riffauds	200.00	200.00	200.00	/
FCPE collège Norbert Casteret	200.00	200.00	200.00	/
Foyer des Jeunes des Riffauds (FJEP)	400.00	400.00	400.00	/
Folie divine	250.00	Pas de demande	0.00	
Maison des lycéens Jean Caillaud	500.00	Pas de demande	0.00	
Union Locale des Anciens Combattants	570.00	570.00	570.00	/
Université Populaire	7 500.00	6 500.00	6 500.00	/
SOUS-TOTAL	14 320.00	11 370.00	11 370.00	
Total budgétisé		11 370.00	11 370.00	
ASSOCIATIONS HORS COMMUNE				
Amicale des Donneurs de Sang	300.00	300.00	300.00	/
Prévention Routière	370.00	370.00	370.00	/
Ass. Souvenir des Fusillés de la Braconne	150.00	150.00	150.00	/
Lire et faire lire	150.00	150.00	150.00	/
SOUS-TOTAL	970.00	970.00	970.00	
Total budgétisé		970.00	970.00	
SPORTS ORDINAIRES (associations sportives ruelloises)				
Angoulême natation Charente	500.00	500.00	500.00	/
Association Sportive LP Jean Caillaud	150.00	150.00	150.00	/
CSAR Canoë-Kayak	1 000.00	1 000.00	1 000.00	/
CSAR Cyclisme	500.00	500.00	500.00	/
CSAR remise en forme	300.00	300.00	300.00	/
CSAR Ski	300.00	300.00	300.00	/
CSAR Plongée Sous-Marine	1 200.00	1 200.00	1 200.00	/
G2A	6 000.00	4 500.00	4 500.00	/
Gymnastique Volontaire des Riffauds	300.00	300.00	300.00	/
Gymnastique Volontaire Ruelle s/Touvre	700.00	600.00	600.00	/
Judo Club de Ruelle	2 750.00	2 750.00	2 750.00	/
Karaté Club de Ruelle	1 350.00	1 250.00	1 250.00	/
Les archers de la Touvre	0.00	1 200.00	1 200.00	/
Olympique Football Club de Ruelle	11 000.00	11 400.00	11 400.00	/
La Pétanque Ruelloise	1 500.00	1 300.00	1 300.00	/
Ruelle Basket Club	1 300.00	1 500.00	1 500.00	/
Ruelle Gym	1 500.00	1 500.00	1 500.00	/

Ruelle Olympique Collège Association (ROCA)	300.00	200.00	200.00	/
Ruelle Volley Ball	300.00	300.00	300.00	/
Tennis Club de Ruelle	2 000.00	1 800.00	1 800.00	/
Union Ruelle Mornac handball	6 000.00	5 500.00	5 500.00	/
SOUS-TOTAL	38 950.00	38 050.00	38 050.00	/
Total budgétisé		38 050.00	38 050.00	
ASSOCIATIONS À VOCATION SOCIALE ET HUMANITAIRE				
ADAPEI	300.00	300.00	300.00	/
Banque alimentaire de la Charente	1 000.00	1 000.00	1 000.00	/
France ADOT (don d'organes)	0.00	120.00	120.00	/
Les clowns stéthoscopes	120.00	120.00	120.00	/
L'enfant Soleil	0.00	120.00	120.00	/
Un hôpital pour les enfants	200.00	120.00	120.00	/
Secours populaire de Ruelle	550.00	550.00	550.00	/
Resto du cœur	1 100.00	1 000.00	1 000.00	/
SOUS-TOTAL	3 270.00	3 330.00	3 330.00	
Total budgétisé		3 330.00	3 330.00	
TOTAL		53 720.00	53 720.00	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et/an susdits.
 Pour extrait certifié conforme,
 Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_14-DE

Reçu le 04/05/2022

Publié le 04/05/2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

SÉANCE DU 02 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUEK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDE, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.**VOTE DES SUBVENTIONS SUR PROJET 2022 AUX ASSOCIATIONS RUELLOISES****Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission sport, association et équipements réunie le 30 mars 2022 a instruit les différentes demandes de subventions sur projet, considérant que toutes les pièces justificatives dans le cadre du dossier de demande de subvention ont été transmises.

Il expose ensuite à l'assemblée les différentes propositions de la commission pour l'attribution des subventions sur projet, ligne par ligne, pour chacune des associations.

ASSOCIATIONS	Projet	Proposition Commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
Association Musicale de Ruelle	Concert annuel théâtre Jean Ferrat 26/03/2022	1 000.00		
Club Photo de Ruelle	Ruelle info photo	300.00		
FJEP *	Téléthon	1 200.00		
APFEFF *	Rendez-vous avec l'Espagne du 13 au 19/03/2022	2 000.00		
AHVEC	Ateliers Micro-Folie (Micro pour tous et les z'ateliers - mai 2022)	500.00		
SOUS-TOTAL		5 000.00		
Festival du Livre Jeunesse *	Du 31 mars au 2 avril	2 000.00		
TOTAL		7 000.00		
TOTAL BUDGETISÉ		7 000.00		
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTRAORDINAIRES (associations sportives)				
Union Ruelle Mornac handball	Mini handball tour juin	300.00		
	Journées hand'nenette	300.00		

Tennis Club	Tennis à l'école	350.00		
	Création entraînement sport santé (public en surpoids, diabète, cancers...)	200.00		
OFCR	Tournoi Des As	1 500.00		
	Stage de foot vacances	400.00		
Ruelle Olympique Collège Association	Voyage au Chambon	244.00		
Ruelle Volley-Ball	Tournoi du comité	300.00		
	Animation Villement	300.00		
Angoulême Vélo Club	Course semi-nocturne	1600.00		
CSAR Plongée sous-marine	Formation de moniteur fédéral niveaux 1 et 2 stage initial, formation de guide palanquée niveau 4	400.00		
Grand Angoulême Athlétisme - G2A *	Cross novembre 2022	1 600.00		
Pétanque ruelloise	Grand prix de la ville	500.00		
CSAR Canoë	Kayak pontés et canoës	1 500.00		
TOTAL		9 494.00		
TOTAL BUDGÉTISÉ		9 494.00		
TOTAUX		16 494.00		
Totaux budgétisés		16 494.00		

*Subventions sur projet donnant lieu à une convention de partenariat avec la ville

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'attribuer les subventions sur projet, aux associations ruelloises, conformément au tableau ci-dessus ;
- De l'autoriser à signer les conventions de partenariat avec les associations.

La Commission « Sport et Vie Associative », réunie en date du le 30 mars 2022, a examiné le dossier. »

Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Décide d'attribuer les subventions sur projet, aux associations ruelloises, conformément au tableau ci-dessous ;
- Autorise à signer les conventions de partenariat avec les associations.

ASSOCIATIONS	Projet	Proposition Commission sport et vie associative	Décision du Conseil Municipal	Vu l'article L2131-11 du CGCT, élus ne prenant pas part au vote
ASSOCIATIONS EXTRAORDINAIRES (animation, action culturelle, enfance et jeunesse)				
Association Musicale de Ruelle	Concert annuel théâtre Jean Ferrat 26/03/2022	1 000.00	1 000.00	/
Club Photo de Ruelle	Ruelle info photo	300.00	300.00	/
FJEP *	Téléthon	1 200.00	1 200.00	/
APFEFF *	Rendez-vous avec l'Espagne du 13 au 19/03/2022	2 000.00	2 000.00	/
AHVEC	Ateliers Micro-Folie (Micro pour tous et les z'arteliers - mai 2022)	500.00	500.00	/
SOUS-TOTAL		5 000.00	5 000.00	
Festival du Livre Jeunesse *	Du 31 mars au 2 avril	2 000.00	2 000.00	/
TOTAL		7 000.00	7 000.00	
TOTAL BUDGETISÉ		7 000.00	7 000.00	
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTRAORDINAIRES (associations sportives)				
Union Ruelle Mornac	Mini handball tour juin	300.00	300.00	

handball	Journées hand'nenette	300.00	300.00	/
	Tennis à l'école	350.00	350.00	/
Tennis Club	Création entraînement sport santé (public en surpoids diabète cancers ...)	200.00	200.00	/
OFCP *	Tournoi Des As	1 500.00	1 500.00	/
	Stage de foot vacances	400.00	400.00	/
Ruelle Olympique	Voyage au Chambon	244.00	244.00	/
Collège Association	Journé du comité	300.00	300.00	/
Ruelle Volley-Ball	Animation Villement	300.00	300.00	/
Angoulême Vélo Club	Course semi-nocturne	1 600.00	1 600.00	/
CSAR Plongée sous-marine	Formation de moniteur fédéral niveaux 1 et 2 stage initial, formation de guide palanquée niveau 4	400.00	400.00	/
Grand Angoulême Athlétisme - G2A *	Cross novembre 2022	1 600.00	1 600.00	/
Pétanque ruelloise	Grand prix de la ville	500.00	500.00	/
CSAR Canoë	Kayak pontés et canoës	1 500.00	1 500.00	/
TOTAL		9 494.00	9 494.00	
TOTAL BUDGÉTISÉ		9 494.00	9 494.00	
TOTAUX		16 494.00	16 494.00	
Totaux budgétisés		16 494.00	16 494.00	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 04/05/2022
Et publication ou notification
Du 04/05/2022
Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_14-DE
Reçu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022

AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_15-DE

Recu le 04/05/2022

Publié le 04/05/2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

SÉANCE DU 02 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION

26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE

04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

APPROBATION DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ANIMATION DE QUARTIERS 2021-2023

Exposé :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément au code de l'action sociale et des familles, l'organisateur d'accueil de mineurs en centre de vacances sans hébergement doit élaborer un projet pédagogique de l'accueil.

Il vous est proposé en annexe le nouveau projet pédagogique pour la période de 2021 à 2023.

Le projet pédagogique annexé à la présente est ainsi soumis à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet pédagogique 2021-2023 de l'animation de quartier tel qu'annexé à la présente.

La Commission Petite Enfance-Vie scolaire et Jeunesse, réunie le 22 mars 2022 a examiné le dossier. »

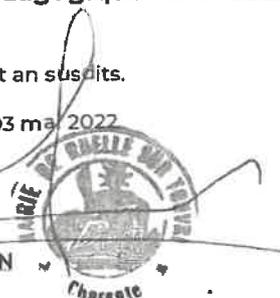
Délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet pédagogique 2021-2023 de l'animation de quartier tel qu'annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

Du 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS

Saskia BERTHELON



AR Prefecture

016-211602917-20220502-CM_02052022_15-DE
Reçu le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022

DE LA CHARENNE **Préfecture**

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

016-211602917-20220502-CM_02052022_16-DE
 Reçu le 04/05/2022
 Publié le 04/05/2022

SÉANCE DU 02 MAI 2022

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	21	29

DATE DE CONVOCATION
26 AVRIL 2022

DATE D'AFFICHAGE
04 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, lundi deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN Maire, M. Yannick PERONNET Maire-Adjoint, Mme Annie MARC Maire-Adjointe, M. Lionel VERRIERE Maire-Adjoint, Mme Muriel DEZIER Maire-Adjointe, M. Patrick DELAGE Maire-Adjoint, Mme Catherine DESCHAMPS Maire-Adjointe, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Josseline CHALONS, Mme Minerve CALDERARI, M. Philippe SUREAUD, M. Julien AUDEBERT, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absents excusés : M. Alain DUPONT Maire-Adjoint, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, M. Jean-Pierre BIDET, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Pouvoirs : M. Dupont à M. Verrière, Mme S.Riffé à Mme Marc, Mme Manat à M. Péronnet, M. J. Delage à M. Albert, Mme Soumagnac à M. Boussarie, Mme A. Riffé à Mme Deschamps, Mme Allard à M. Valantin, M. Bidet à Mme Chalons.

Madame Catherine DESCHAMPS a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

OPAH RU MULTISITES : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PARTENARIALE.

Exposé :

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a validé en décembre 2020, l'avenant n°2 à la convention cadre « Action cœur de ville » Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) d'Angoulême transformant la convention d'ORT d'Angoulême en ORT Multisites, dont le volet Habitat est décliné dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU).

Par délibération du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a ensuite approuvé le lancement d'un Programme d'Intérêt Général sur le périmètre de l'agglomération et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les centralités de Gond Pontouvre, La Couronne et Ruelle sur Touvre pour une durée de 5 ans.

Le conseil communautaire du 25 janvier 2022 a validé la modification du périmètre de l'ORT de Gond Pontouvre qui correspond au périmètre de revitalisation conventionné avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine et permet notamment l'intégration du secteur de la route des Fours à Chaux.

Afin de mettre en cohérence le périmètre de l'OPAH RU multi sites et celui de l'ORT multisites, il est proposé un avenant n°1 relatif à l'extension du périmètre OPAH sur la commune de Gond Pontouvre, permettant ainsi l'intervention et l'accompagnement financiers des projets de rénovation du parc privé par les collectivités et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), dans un secteur d'habitat dégradé et/ou vacant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention OPAH RU multi sites, annexé à la présente délibération, relatif à l'extension du périmètre OPAH sur la commune de Gond Pontouvre;
- DE L'AUTORISER ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à

ce dossier.

~~La commission du Personnel, des Finances et des Intercommunalités, réunie le 25 avril 2022, a examiné le dossier en Préfecture~~

016-211602917-20220502-CM_02052022_16-DE
Délibéré le 04/05/2022
Publié le 04/05/2022

~~Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2022 adoptant l'avenant n° 1 relatif à l'extension du périmètre OPAH sur la commune de Gond-Pontouvre,~~

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention OPAH RU multi sites, annexé à la présente délibération, relatif à l'extension du périmètre OPAH sur la commune de Gond Pontouvre;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 03 mai 2022.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 04/05/2022

Et publication ou notification

DU 04/05/2022

Pour Le Maire, La DGS


Saakia Berthelom
